

Fédération Française de Tennis de Table



PRESENTATION GENERALE

Cadrage général

Président : **Christian PALIERNE**

Interlocuteur CRDLA Sport :

Matthieu MARTIN

Coordonnateur développement
et professionnalisation

01 53 94 50 28

emploi@fft.com

Coordonnées fédérales :

Fédération Française de Tennis de Table

3, rue Dieudonné Costes – BP 40348

75625 PARIS CEDEX 13

Tél : 01 53 94 50 00

Fax : 01 53 94 50 40

Chiffres clés (2013)

- **193 241** licenciés
- **3604** clubs affiliés
- **28** ligues régionales
- **95** comités départementaux

Nombre total d'emplois (ETP) : **1000**

- Fédération : **20** emplois
- Ligues et Comités départementaux : **250** emplois
- Clubs : **730** emplois
- **36** cadres techniques d'Etat

Budget annuel : **5,6 M €**

POLITIQUE FEDERALE GLOBALE

Priorités fédérales (2013-2016)

Le projet fédéral 2013-2016 se décline en 3 axes :

- **Une fédération plus ouverte, au service d'un sport mieux valorisé**
 - S'ouvrir à un public plus large et développer les offres de pratique ;
 - Renforcer les liens entre la fédération, les ligues, et les comités ;
 - Structurer un service de communication professionnel au service de tous ;
 - Développer des partenariats pour asseoir notre positionnement sur le territoire.
- **Une ambition plus affirmée**
 - Renforcer la place et le rôle de nos compétitions majeures ;
 - Associer la Direction Technique Nationale aux actions structurantes du projet fédéral.



- **Des moyens adaptés aux besoins de nos instances**

- Mettre en œuvre une organisation fonctionnelle et opérationnelle en adéquation avec le projet fédéral ;
- Développer le modèle économique et financier.

Pour soutenir ce projet, un « schéma directeur de progrès » a été formalisé.

POLITIQUE FEDERALE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT, D'EMPLOI ET DE FORMATION

DEVELOPPEMENT :

Le « schéma directeur de progrès » est mis en place en lien avec le projet politique 2013/2016 et notamment de l'axe « une fédération plus ouverte, au service d'un sport mieux valorisé ».

Objectifs prioritaires fixés pour 2016 :

- Atteindre les 200 000 licenciés et 20 000 ATP ;
- Développer le nombre de clubs de plus de 80 licenciés (structures porteuses généralement d'emplois salariés d'au moins un mi-temps à un ou plusieurs temps plein) de 700 à 850 ;
- Augmenter le nombre moyen de licenciés par club à plus de 60 licenciés.

Pour atteindre ces objectifs, **3 axes stratégiques déclinés en actions, outils et supports opérationnels** ont été déterminés :

I. Associer les ligues et comités aux objectifs fédéraux et à la déclinaison du plan d'actions vers les clubs par notamment :

- Des **conventions de développement** actant un soutien et une aide fédérale vers une ligue en lien avec ses comités pour accompagner notamment des clubs dans leur développement ;
- Un **schéma de cohérence territorial des équipements** mis en œuvre avec les ligues et comités ;
- Un **développement des outils dédiés** à l'amélioration de la stratégie de communication et d'information ;
- Un **accompagnement territorial** adapté au travers de la mise en place de postes ou missions de conseillers en développement et d'instituts régionaux de formation.

II. Agir vers et pour les clubs à travers la mise en place d'outils et de supports pour le développement par notamment :

- Des **conventions avec les fédérations** scolaires et universitaires (USEP, UNSS, UGSEL, FFSU...), multisports et affinitaires ;

- **Le développement du programme Educ'Ping** pour l'intégration du tennis de table dans le cadre de la pratique sportive à l'école ;
- Un **kit pédagogique** pour l'accueil adapté dans les clubs des 4/7 ans « **baby-ping** » et une **animation adaptée « Premier Pas Pongiste »** dans les écoles maternelles ;
- **Une formation et un soutien fédéral pour l'intégration du tennis de table dans les PEDT dans le cadre de la réforme des rythmes scolaire ;**
- **Une implication dans les plans de la politique de la ville (ZUS/ZUP/ZRR) ;**
- **La mise à jour et la diffusion régulière d'informations en lien avec l'actualité juridique, fiscale, sociale, pour les dirigeants** au travers d'un centre de ressources ;
- La mise en place d'une **démarche adaptée** (formation, matériel, enseignement, etc.) pour l'accueil et la **fidélisation des féminines dans les clubs** au travers notamment du Fit Ping Tonic ;
- Des animations et formations pour le développement du **Ping Santé pour une pratique sportive adaptée à tout âge, handicap, pathologie, et déficience** (remise en forme, bien-être, handicap, cancer, cardio,...) ;
- Un **guide du club pour labéliser un club FFTT** sur différents axes transversaux (vie associative, salle, sportif, promotion), environnementaux (santé, développement durable, ...), et publics-cibles (féminine, 4/7 ans, handicapés, entreprise...)
- Un **livret « comment construire et exploiter une salle de tennis de table ? »** et la mise à jour du schéma de cohérence territoriale de développement des sites de pratiques ;
- Un **kit de communication pour la rentrée des clubs.**

III. Mettre en place des produits et services innovants pour attirer et fidéliser les licenciés, mieux gérer et développer l'activité par des réflexions sur :

- Des **dispositifs adaptés pour fidéliser les licenciés** (tournois, stages, ...) et les publics traditionnels compétiteurs ;
- Des **actions et outils pour attirer des nouveaux publics** avec la mise en place de nouveaux dispositifs d'adhésion (exemples : ATP ou licence événementielle) et l'organisation d'une tournée promotionnelle (le « Ping Tour ») chaque année entre juin et septembre dans toute la France ;
- Des **systèmes de gestion moderne** pour gérer et développer l'activité (outils statistiques, cartographiques, référencement des activités...).

En ce qui concerne plus spécifiquement l'emploi et la formation, **la FFTT est dotée d'un Institut Fédéral de l'Emploi et de la Formation (IFEFF)** dont les 3 activités principales sont :

- La gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences ;
- La production et la diffusion de contenus, documents et supports ;
- La réalisation de formations.

La FFTT articule les objectifs liés à l'emploi et à la formation au sein d'un **Pôle « Emploi-Formation »**.

FORMATION :

Les objectifs en matière de formation pour 2013/2016 sont :

- Permettre à l'encadrement technique et sportif d'acquérir un diplôme professionnel ou une certification de niveau supérieur par le **déploiement de la filière de formation professionnelle** (CQP, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS) ;
- **Développer le réseau et passerelles avec le milieu scolaire et éducatif au travers du programme Educ'Ping** avec les enseignants (professeurs des écoles, sport ou STAPS) et les diplômés (BEESAPT, licence éducation et motricité...);
- **Faire évoluer la filière de formation fédérale et développer l'accès aux brevets fédéraux** avec de nouveaux contenus plus adaptés à l'animation de publics-cibles (féminines, scolaires, seniors, ZUS, ...);
- **Permettre** aux éducateurs sportifs et aux entraîneurs bénévoles ou professionnels ainsi qu'aux arbitres, juges, et dirigeants **de s'adapter aux évolutions du projet fédéral, de leurs fonctions ou des publics par la mise en place de formations fédérales continues au niveau national et délocalisées** ;
- **Favoriser la diffusion des connaissances** avec le développement des plateformes numériques (vidéos, centre de ressources...) et de formation à distance (FOAD) ;
- **Développer son ingénierie de formation et les outils méthodologiques** concernant :
 - Les modalités de recensement des besoins en termes de compétences et de formation ;
 - La conception des référentiels de formation ;
 - La création d'outils méthodologiques pour les formateurs.

EMPLOI :

Les objectifs en matière de développement de l'emploi sont :

- **Permettre la professionnalisation des activités et des structures** notamment au travers du programme d'accompagnement territorial au « développement de l'emploi, de la formation et de l'insertion des salariés dans les structures pongistes » financé pour partie par le fonds social européen (programmation 2011-2013) ;
- **Atteindre une efficience dans la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ;**
- **Développer l'ingénierie de l'emploi, les outils méthodologiques et études pour sa mise en œuvre :**
 - Etude relative à la cartographie des emplois et des métiers ;
 - Structuration et formation d'un réseau de Conseillers ou accompagnateurs de développement et de formateurs (sur les emplois aidés, les nouvelles formes d'emplois et d'organisation du travail, le droit du travail, la gestion salariale, la CCNS, etc.),
 - Création d'outils méthodologiques et spécifiques (groupements d'employeurs, action de professionnalisation ciblée, bourse d'emplois, structuration d'un réseau emploi-professionnalisation).

RESSOURCES DOCUMENTAIRES

DOCUMENTS GENERAUX DE PRESENTATION :

- **3 livrets des Règlements fédéraux :**
 - statuts, règlement intérieur, règlement financier et de gestion
 - règlements administratifs, sportifs, disciplinaire et médical
 - règles du jeu

<http://www.fft.com/fft/fft.htm>

- **Informations régulières sur la FFTT et le tennis de table :**
 - Revue fédérale Ping-Pong Mag
 - Officiels Infos
 - Communiqués de presse agence Blanco Negro

DOCUMENTS SPECIALISES :

- **Développement**

Guides, outils, kits, supports...

<http://www.fft.com/developpement/developpement.htm>

- **Formation**

Institut Fédéral de Formation et plate-forme de formation à distance

<http://www.fft.com/ttformation/>

- **Emploi**

Centres de ressources

<http://www.fft.com/ttdirigeants/>

Pour plus d'informations : <http://www.fft.com>

Avec le soutien de

